



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Groupe de travail carte comptable  
Lundi 11 décembre 2017**

**Rectorat**

**Secrétariat Général**

Dossier suivi par :  
Catherine Bellet-Lemoine  
Secrétaire Générale  
d'Académie Adjointe

Tél. :  
03 22 82 39 96  
Fax :  
03 22 92 82 12  
Mél :  
ce.rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Horaires d'accueil du public :**  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

**Horaires d'accueil  
téléphonique :**  
8h00 à 17h30  
du lundi au vendredi

Participants :

Monsieur Hervé Louvet, proviseur du lycée Charles de Gaulle, Compiègne  
Monsieur Philippe Lalouette, SAENES lycée Edouard Gand, Amiens  
Monsieur Fabien Cahard, gestionnaire comptable lycée Félix Faure, Beauvais  
Madame Claire Berthe, gestionnaire comptable lycée Boucher de Perthes, Abbeville  
Monsieur Jean-Michel Sarniguet, gestionnaire comptable lycée de Friville-Escarbotin  
Madame Alexandra Derosière, gestionnaire comptable lycée Louis Thuillier, Amiens  
Espace 20  
Monsieur Jean-Luc Salesse, proviseur du lycée Amyot d'Inville, Senlis

Monsieur Jean-Jacques Vial, SGA  
Madame Catherine Bellet-Lemoine, SGAA  
Monsieur Frédéric Kuncze chef de la DPAE  
Madame Daphnée Féret chef de la DOS  
Madame Sylvie Gosset, chef de la DAJ  
Madame Elisabeth Normand, adjointe au chef de la DPAE

---

En introduction, monsieur le SGA précise que le travail a été mené afin de donner des perspectives pour 2018 dans l'académie.

Il rappelle le contexte général qui l'a amené à revoir des choses à la marge :

- La restructuration de la carte des GRETA,
- Les engagements pris de rester sur 6 EPLE rattachés au maximum,
- La prise en considération de départs potentiels à la retraite.

Les participants n'ont aucune observation à formuler sur ce préambule.

Madame Bellet-Lemoine rappelle les regroupements d'agences comptables actés pour la prochaine rentrée mais faisant l'objet d'une situation d'intérim pour la présente année scolaire : rattachement des EPLE de l'agence comptable de Marseille en Beauvaisis à celle du LP de Grandvilliers, rattachement des EPLE de l'agence comptable Condorcet Méru à celle du lycée Félix Faure Beauvais.

En ce qui concerne la Somme, il est proposé :

- La suppression de l'agence comptable du collège du Ponthieu d'Abbeville dont les établissements seraient rattachés à l'agence comptable du lycée de Friville-Escarbotin

- Le transfert de trois établissements rattachés à l'agence comptable de Friville-Escarbotin (collèges de Flixecourt et de Domart en Ponthieu, et lycée professionnel de Flixecourt) à l'agence comptable du lycée la Hotoie d'Amiens,
- La création d'un service mutualisateur paye départemental sur le lycée Louis Thuillier d'Amiens (regroupement des services mutualisateurs des lycées la Hotoie et Louis Thuillier).

Monsieur le secrétaire général précise qu'il s'agit de procéder à des rééquilibrages et des rapprochements géographiques.

Une présentation de la situation des mutualisateurs à la rentrée 2017 et des perspectives à la rentrée 2018 est effectuée.

Pour le collège du Ponthieu, madame Bellet précise que l'agent concerné a été interrogé et qu'il a répondu vouloir privilégier la situation géographique au poste d'Agent Comptable. Cette fermeture pourrait être une réponse à une situation potentiellement inquiétante.

Dans l'Aisne, il n'est pas envisagé de modifier la carte des mutualisateurs en raison de la géographie du département.

Pour madame Berthe, compte tenu de la fusion programmée des lycées et LP de Friville-Escarbotin qui interviendra prochainement, la proposition est cohérente. Elle ajoute que pour le lycée la Hotoie, les modifications proposées rendraient le poste attractif.

Monsieur Cahard ajoute que sur l'Oise et la Somme les changements de mutualisation opérés (à savoir de ne pas cumuler un service mutualisé et un GRETA) répondent aux problématiques posées par l'UNSA.

Pour le SGA, la démarche est réalisable et douce.

Madame Derosière demande ce qu'il advient des transferts de personnels avec le transfert de services mutualisés.

Monsieur le SGA répond que cela sera examiné par la suite. Il rappelle que sur le département de l'Aisne, la difficulté de renouveler les emplois de CUI travaillant dans le service de mutualisation du lycée Gérard de Nerval de Soissons n'est pas complètement résolue. L'IA-DASEN s'emploie à ce qu'ils soient maintenus, jusqu'au terme de l'année scolaire tout au moins.

Madame BERTHE fait remarquer qu'il faudra prendre en compte les créations de LPO dans l'évolution de la carte comptable.

Monsieur le SGA rappelle que d'autres problématiques se posent actuellement. Il donne l'exemple de l'Agence Comptable Montaigne qui perd le CF3A. L'emploi d'administrateur qui y est implanté perd de sa justification. C'est pourquoi, à terme, il pourrait être envisagé d'augmenter le nombre d'établissements rattachés à cette agence avec l'objectif de 6, qui est la structure attendue, et procéder à un rééquilibrage des autres Agences Comptables d'Amiens. Il ne souhaite pas se

précipiter. Il pense qu'il sera difficile de maintenir cet emploi fonctionnel avec uniquement des collèges rattachés. Le redéploiement vers des agences comptables comme celles de Romain Rolland et l'Acheuléen sera à travailler.

Monsieur le SGA souhaite également évoquer avec les membres du groupe de travail la situation de l'Agence comptable du lycée le Corbusier de Soissons. L'Agent Comptable en poste envoie des signaux d'alerte. Son agence comporte 10 EPLE rattachés cela paraît excessif et elle demande la création d'un emploi de catégorie A.

Monsieur Lalouette en conclut qu'une agence de 10 EPLE, c'est trop. Cette agence comptable connaît des mouvements de personnels tous les ans, l'affectation sur Soissons étant difficile. Il remarque que le service d'intendance absorbe beaucoup d'emplois par rapport au secrétariat de direction.

Mademoiselle GOSSET répond que ce n'est pas si simple. Cette agence comptable souffre d'une problématique générale de compétence.

Madame Derosière déplore que l'Agent Comptable n'ait pas accepté l'aide qu'il lui a été proposée.

Pour monsieur le SGA, soit c'est le statut quo, soit il faut considérer que 10 EPLE à Soissons ce n'est pas tenable. Il dit ne pas avoir de réponse toute faite mais rappelle qu'il n'est pas en capacité de créer 1,5 emploi dans cet EPLE à la rentrée prochaine comme le demande l'Agent Comptable.

Madame Gosset rappelle que les postes vacants sur Soissons sont difficiles à pourvoir et que l'une des raisons à la fermeture de l'Agence comptable du LPO Léonard de Vinci, a été l'impossibilité de pourvoir le poste d'administrateur qui y était implanté.

Monsieur le SGA propose de réduire la taille de l'agence comptable du Corbusier en transférant 2 établissements vers l'agence comptable du lycée Gérard de Nerval. Cela permettra de compenser la fermeture du GRETA et maintenir le poste d'administrateur sur Nerval.

Pour les participants au groupe de travail, cela compenserait effectivement la fermeture du GRETA et permettrait de justifier le maintien de l'emploi d'administrateur.

Monsieur le SGA annonce enfin que l'académie va devoir procéder à des redéploiements d'emplois administratifs pour résorber les emplois implantés en surnombre (20).

Les membres du GT s'étonnent de cette annonce qui ne correspond pas à ce qui leur a toujours été dit sur la situation de consommation des emplois dans l'académie.

Monsieur le SGA répond que jusqu'à présent, la situation dans l'académie d'Amiens était à l'équilibre grâce à une sous-consommation sur le remplacement. Cependant, l'augmentation progressive d'agent titulaires à temps complet, a eu pour conséquence l'apparition d'un déséquilibre et une situation de surconsommation.

Monsieur Lalouette ne retrouve ces 20 emplois implantés en surnombre sur aucun des documents qui ont été remis aux représentants du personnel. Il précise que la FSU défendra le maintien de l'emploi de l'académie.

Monsieur le SGA promet de donner tous les éléments ultérieurement et de travailler dans la transparence.

L'ordre du jour étant épuisé, le groupe de travail sera convoqué le 15 janvier 2018.